

Nombre de Membres en exercice : 14  
Nombre de Membres présents : 9  
Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 07 septembre 2023  
Convocation affichée le : 07 septembre 2023  
Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Nadine CORBEL, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

**Etaients présents les conseillers municipaux suivants :**

Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIOU donne pouvoir à Véronique PICHERIT — Marie-Hélène BRANDILLY donne pouvoir à Christian DARTOIS — Frédéric CHEVILLON donne pouvoir à Jean-Pierre BATAIS — Loïc COMMEUREUC

Absents : Franck SAMSON

Bruno DE VILLELE a été désigné secrétaire de séance.

<b>Délibération 2023/59</b>	<b>Remboursement des frais de déplacement de Madame DUTERTRE Laetitia</b>
---------------------------------	---

Vu la délibération du 27 janvier 2022, n°2022/07, relative au remboursement des frais de déplacement, Madame DUTERTRE Laetitia est éligible au remboursement de ses frais pour des trajets entre la Mairie, 12 rue de Tourdelin 35190 Saint-Thual et :

- La Mairie, Rue du Clos du Bourg, 35540 Plerguer pour la réunion du 20 juin 2023
- La Mairie, 4 Place de l'Église, 35430 Saint-Jouan-des-Guérets pour la réunion du 23 juin 2023

Le kilométrage a été calculé sur le site de Michelin.fr, le trajet le plus court a été sélectionné. Madame DUTERTRE Laetitia a fourni sa carte grise, la puissance fiscale étant de 5 CV

Réunion du 20 juin 2023

$27 \text{ km} \times 2 = 54 \text{ km} \times 0.29 = 15.66 \text{ €}$

Réunion du 23 juin 2023

$36 \text{ km} \times 2 = 72 \text{ km} \times 0.29 = 20.88 \text{ €}$

**Soit un total 36.54 euros**

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'approuver le remboursement des frais de déplacement de Madame DUTERTRE Laetitia

**SIGNATURES**

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Bruno DE VILLELE